



VILLE DE VERSOIX  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCES-VERBAL No 8  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du lundi 25 novembre 2019 de 20h00 à 22h10  
Lieu : Maison du Charron - Versoix

TITRE	NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	REMPLECE PAR
<b>Président</b>	S. Sidler	x		
<b>Vice-Président</b>	M. Zimmermann	x		
<b>Secrétaire</b>	P. Schenker	x		
<b>Conseillers municipaux</b>	A. Angelo	x		
	C. Angelo	x		
	N. Cacitti	x		
	L. Chaoui	x		
	G. Chappatte	x		
	H. Enhas	x		
	T. Fauchier-Magnan	x		
	J. Jaussi		x	
	J. Kummer	x		
	J.-M. Leiser	x		
	B. Levrat	x		
	R. Lima	x		
	J. Marquis	x		
	C. Miche		x	
	L. Monnot-Crespi	x		
	J.-P. Piccot	x		
	A. Riat	x		
	D. Ricci	x		
	Y. Richard	x		
	M. Richard-Mikel	x		
	J.-C. Rothlisberger	x		
	Ch. Sudan		x	
	J. Tchamkerten	x		
	B. Zeder	x		
<b>Maire</b>	C. Lambert	x		
<b>Vice-Maire</b>	P. Malek-Asghar	x		
<b>Conseillère administrative</b>	O. Enhas	x		
<b>Secrétaire général</b>	F. Lavanchy	x		
<b>Rédaction PV</b>	C.-A. Mareemootoo	x		

**Ordre du jour :**

1. Approbation du PV de la séance du 7 octobre 2019
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Budget 2020 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance
5. Budget 2020 de la Ville de Versoix
6. Crédit de Frs 30'000.- destiné à acquérir un tableau « score » pour le Centre Sportif de Versoix (CSV)
7. Crédit de Frs 213'000.- destiné à l'acquisition de véhicules pour le Service de la Voirie et d'un agrégat pour le Service des Sports et Manifestations
8. Autorisation d'emprunter Frs 1'500'000.- pour la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix avec cautionnement solidaire de la Commune
9. Crédit de Frs 325'000.- destiné à la construction du préau couvert de l'école de Bon- Séjour
10. Propositions individuelles et divers

**Parole au public**

Le Président ouvre la séance et souhaite une cordiale bienvenue à toutes et à tous.

MM. J. Jaussi, C. Miche et C. Sudan sont excusés.

M. R. Lima arrive à 20h30.

**1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 7 OCTOBRE 2019**

Le PV de la séance du 7 octobre 2019 est accepté par 20 oui et 2 abstentions d'usage (22 votants).

**2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

- 2.1** Une minute de silence est observée par le Conseil municipal en hommage à M. Roland Kolly, Conseiller municipal de la Ville de Versoix de 1971 à 1975, décédé récemment. Le Président adresse à sa famille et à ses proches ses sincères condoléances.
- 2.2** Le Président informe que le Bureau a reçu un courrier concernant le projet de construction sur la parcelle 5057 et l'accès à la plage de la Bécassine. Le CA dans son ensemble a préavisé favorablement ce projet qui prévoit un passage de 2 mètres permettant l'accès à la plage de la Bécassine.
- 2.3** Le Président signale que le rapport de la commission de l'environnement et de l'agriculture chargée d'étudier la pétition « Une décharge à ciel ouvert : Non ! » est disponible sur extranet. La pétition était inscrite à la session du Grand Conseil des 21 et 22 novembre dernier.
- 2.4** Le Président signale l'expiration du droit d'opposition des CM aux décisions de l'ACG et la validation des décisions prises lors de l'AG de l'ACG le 19 juin dernier.
- 2.5** Une feuille de présences concernant les inscriptions pour la Fête de l'Escalade circule au sein du Conseil municipal.

### **3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

#### **M. Lambert, Maire**

##### Initiative 163 : pour un pilotage démocratique de l'Aéroport

M. Lambert relève avec satisfaction l'acceptation de l'initiative 163 pour un pilotage démocratique de l'Aéroport. La demande de l'ATCR-AIG est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour qu'il redéfinisse sa politique à l'égard du développement de l'Aéroport et à la Confédération concernant la politique fédérale (PSIA). Les résultats ont été en faveur de l'initiative à 56,3 % des voix (66 % à Versoix).

##### Elargissement de l'autoroute

M. Lambert signale que le CA a été consulté concernant l'élargissement de l'autoroute entre le Vengeron et Coppet (pré-consultation au niveau des communes). Le CA porte une attention particulière sur les points suivants :

- L'élargissement va évidemment accentuer les flux de véhicules et un bruit de circulation supérieur. Dans le cadre de la consultation, les mesures de bruit seront prises dans le cadre du projet définitif. Le CA est déjà intervenu pour demander des mesures d'accompagnement bien anticipées afin de limiter les nuisances sonores. M. Lambert relève l'importance de traiter ce volet bruit à temps.
- Le CA a demandé une limite de défrichement sous le pont de la Versoix qui va devoir être élargi et un bassin de rétention construit. Il est prévu 10 pylônes supplémentaires avec quelques emprises sur le milieu naturel.
- Le CA a demandé une sécurisation du pont étant donné les accidents mortels survenus ces dernières années à cet endroit.
- Quelques emprises sur les entrées et montées de service existantes.

Le CA confirme par ailleurs qu'il est fermement opposé au projet de création d'une bretelle d'autoroute à Versoix.

##### Droit de préemption

Le CA a été saisi d'un droit de préemption pour les parcelles 5350, 5351 et 5546 vendues par différents propriétaires à la CODHA (11'000 m<sup>2</sup> ; Frs. 11'500'000.-). Suite à un entretien avec la CODHA, le CA a pu obtenir certaines garanties par la signature d'une convention avec la CODHA pour un développement du projet en pleine collaboration avec la Ville de Versoix qui veillera à la qualité architecturale du projet et pour réserver au minimum 10 % des logements accessibles à des versoisien(ne)s. Pour toutes ces raisons le CA a décidé de ne pas soumettre au CM ce droit de préemption

##### Participation à la campagne du BPA

La Police municipale participe à la campagne du BPA « Un vélo électrique rapide peut laisser des traces, ouvrez l'œil et adoptez le tempo » suite à la popularité croissante du vélo électrique et une augmentation des accidents.

Parallèlement la Police municipale va procéder à la mise en place à des endroits stratégiques de 4 radars pédagogiques dans le courant du mois de décembre.

### Projet pilote Smart City

Dans le cadre d'un projet pilote de « smart city » avec le canton de Genève, la Ville de Versoix a été sélectionnée pour un projet d'expérimentation « smart chantier » afin de tester une gestion intelligente du chantier (respect de l'environnement.) à l'aide de capteurs de bruit de pollution et de capteurs optiques placés à différents endroits sur le chantier de la route de Suisse.

### Versoix Roule

Versoix Roule a été satisfait des opérations menées à Versoix durant l'année 2019 (avril à octobre) : une augmentation des prêts a été constatée avec 1367 vélos prêtés (66 % vélos électriques ; 34 % vélos classiques). Versoix Roule et Genève Roule remercient infiniment la Ville de Versoix pour cette prestation.

### **Culture**

M. Lambert signale l'édition par le Boléro, le Service de la culture en collaboration avec le Patrimoine versoisien et l'Office du patrimoine et des sites du canton de Genève d'une brochure qui contient une sélection issue du recensement architectural. L'exposition « Joyaux du patrimoine versoisien » se tient jusqu'au 15 décembre à la Galerie du Boléro. Une conférence de M. Richard se tiendra le 28 novembre au Boléro à 18h30.

### Agenda

- 14 décembre 2019 à 17h00 : Concert de Noël, Galerie du Boléro.
- du 14 décembre 2019 au 12 janvier 2020 : Exposition «GIVING BIRTH IN EXILE» (donner naissance en exil), Hall du Boléro.
- 15 décembre 2019 : Concert du dimanche au Boléro.
- du 18 janvier 2020 au 9 février 2020 : Exposition « OBJETS TRANSMISSIONNELS ».
- 25 janvier 2019 : Vernissage de l'exposition sur Consuelo et Antoine de Saint-Exupéry « Histoires et objets d'une vie ». La Rose et son Prince. Exposition du 25 janvier au 22 mars 2020 au Boléro.

### Fond culturel communal

M. Lambert signale que trois œuvres majeures ont été offertes au Fond culturel communal par des artistes de l'exposition « Art des forêts »

### **Mme Enhas, Conseillère administrative**

#### **Travaux**

#### Route de Suisse

Mme Enhas signale que les travaux de la route de Suisse se poursuivent avec la dernière ligne droite pour le secteur Fayards-Industrie où les travaux seront terminés le 15 décembre avec la mise en service de la nouvelle ligne de bus Aéroport-Centre sportif. Le bétonnage des trottoirs est actuellement en cours. Les travaux de la place du Bourg sont également en phase finale.

Concernant le secteur Industrie-Route de Sauvigny, il s'agit de la dernière étape qui doit durer jusqu'à l'été prochain. Une mise en sens unique sur l'ensemble de ce secteur sera faite de manière progressive.

Service de la voirie

Mme Enhas signale que le service des travaux et de la voirie et des espaces verts travaille depuis quelques années dans le cadre du développement durable et œuvre pour ne plus utiliser de produits phytosanitaires.

Versoix on ice

Mme Enhas signale l'ouverture de la patinoire pour toute la période hivernale jusqu'au 16 février 2020.

**Service social jeunesse**

Mme Enhas signale l'engagement de Mme Vanessa Dahan pour le poste de cheffe du service social jeunesse. Mme Dahan a travaillé en 2009 aux Unions chrétiennes genevoises en tant que responsable de la Villa Yoyo à Versoix. Elle a évolué au sein de cette institution pour devenir adjointe de direction puis directrice. En 2015 elle rejoint la Ville de Genève où elle travaille actuellement en tant qu'adjointe de direction responsable de l'unité associative. Le CA se réjouit d'accueillir Mme Dahan au sein du personnel communal. Elle débutera ses activités le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**M. Malek-Asghar, Conseiller administratif**

RAS.

**4. BUDGET 2020 DE LA FONDATION COMMUNALE DE VERSOIX POUR LA PETITE ENFANCE**

Mme Enhas présente le budget 2020 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance et salue Mme Monnot-Crespi, Présidente du Conseil de Fondation. Elle précise que ce budget a été approuvé par le Conseil de Fondation lors de la séance du 27 mai 2019.

Mme Enhas rappelle qu'à la rentrée 2019 la Fondation a ouvert 24 places de crèche supplémentaires ce qui permet de passer de 124 à 148 places d'accueil en crèche. Elle attire l'attention des CM sur le fait que le budget 2020 intègre non seulement les 24 places d'accueil supplémentaires mais également les 16 places d'accueil supplémentaires prévues pour la rentrée de septembre 2020.

Les lignes budgétaires ont été estimées au mieux et présente aux charges d'exploitation un montant de Frs. 6'695'400.- dont la plus grande partie est constituée des charges salariales. A relever qu'une ligne budgétaire d'un montant de Frs. 10'000.- a été intégrée pour la fête des 10 ans de l'EVE les Vers à-soies. Les produits d'exploitation se montent à Frs. 2'451'400.- et sont constitués essentiellement des pensions pour la crèche et la garderie. En tenant compte de l'ensemble des charges et des produits d'exploitation, la subvention de fonctionnement demandée pour 2020 est de Frs. 4'244'000.-. A cette subvention de fonctionnement il faut rajouter des charges pour le bâtiment d'un montant de Frs. 124'535.-, ce qui porte le montant total de la subvention communale à Frs. 4'368'535.-.

Mme Enhas remercie les CM de faire bon accueil à ce projet de budget 2020 de la Fondation de la petite enfance, ce qui permettra de poursuivre l'amélioration du nombre de places d'accueil dès la rentrée prochaine.

Préavis des Commissions :

M. Angelo indique que la Commission Social, Jeunesse a préavisé favorablement à l'unanimité lors de sa séance du 12 novembre 2019, le projet de budget 2020 voté par le Conseil de Fondation EVE. Il tient à remercier les commissaires pour leur engagement et la qualité des débats et des consensus trouvés.

M. Chappatte indique que la Commission des Finances a préavisé favorablement le projet de budget 2020 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance, à l'unanimité des 9 membres présents.

Discussion :

Mme Tchamkerten indique que le groupe des Verts se réjouit de pouvoir voter ce projet de budget 2020 pour la petite enfance tel qu'il a été effectivement adopté par le Conseil de Fondation en mai dernier qui comprend ces 40 places supplémentaires de crèches pour la rentrée 2020. Les Verts expriment leur satisfaction à voir ce projet d'augmentation de places d'accueil se concrétiser et prendre enfin forme et font toute confiance à la Fondation pour sa mise en œuvre.

La parole n'est plus demandée.

**« BUDGET 2020 DE LA FONDATION COMMUNALE DE VERSOIX  
POUR LA PETITE ENFANCE »**

Conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et 7, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance ;

Vu le projet de budget daté du 14 novembre 2019, présenté par le Conseil de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance pour l'exercice 2020 ;

Vu le préavis de la Commission Social, Jeunesse du 12 novembre 2019 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances du 21 novembre 2019 ;

Sur proposition du Conseil administratif ;

Le Conseil municipal,

**ACCEPTÉ  
A L'UNANIMITÉ (23 VOTANTS)**

1. Le projet de budget 2020 de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance, selon le tableau joint à la présente, daté du 14 novembre 2019, qui prévoit une subvention communale de **Frs 4'368'535.-**.
2. De porter au budget 2020 de la Ville de Versoix, sous forme de subvention pour la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance, un montant de **Frs 4'368'535.-** dont **Frs 4'244'000.-** pour la couverture des charges de fonctionnement et **Frs 124'535.-** pour payer l'intérêt et l'amortissement des prêts consentis.

## 5. BUDGET 2020 DE LA VILLE DE VERSOIX

C'est au nom du Conseil administratif que M. Malek-Asghar a l'honneur de présenter le projet définitif de budget 2020 de la Ville de Versoix qui a fait l'objet de débats au sein des commissions et des différentes fractions depuis sa présentation il y a environ un mois. Tout ce processus budgétaire s'est déroulé dans une excellente harmonie et il adresse ses remerciements à l'égard des uns et des autres. Un ajustement relativement mineur est à relever puisque le CA a souhaité cette année mettre clairement l'accent sur l'augmentation du nombre de places d'accueil pour la petite enfance. Par voie de conséquence, le projet de budget 2020 intègre d'ores et déjà au prorata temporis la deuxième phase d'augmentation de places souhaitée par le Conseil municipal. Le total des ajustements s'élève à Frs. 219'974.- est la différence principale par rapport au projet présenté il y a quelques semaines.

Pour toutes ces raisons, le CA propose aux CM d'adopter ce projet de budget 2020.

M. Malek-Asghar précise que le résultat budgété déficitaire d'environ Frs. 1'768'354.- s'approche de la limite autorisée dans le cadre de la réforme RFFA, en raison notamment de la baisse des recettes fiscales. Il reste confiant pour la suite mais recommande toutefois la prudence en ce qui concerne les éventuels nouveaux projets.

M. Malek-Asghar signale encore la modification du mode de calcul de l'impôt à la source, acceptée récemment par l'Association des communes genevoises lors de son l'Assemblée générale. Cette modification va faire l'objet de modifications dans la perception de cet impôt par le Département des finances aux communes en 2019 déjà.

M. Malek-Asghar poursuit sa présentation en commentant une synthèse du compte de résultat, de la répartition des charges et revenus par nature par classification fonctionnelle.

S'agissant du budget de fonctionnement, on note

- des charges nettes pour un montant de Frs 40'433'461.- ;
- des revenus nets pour un montant de Frs 38'665'107.- ;
- un résultat déficitaire présumé de Frs 1'768'354.-.

M. Malek-Asghar commente enfin le tableau des investissements 2020 dont voici les chiffres :

- investissements nets Frs 9'062'000.- (crédits votés en cours de réalisation).
- insuffisance de financement Frs 5'704'849.-.
- autofinancement de Frs 3'357'151.-.

C'est au nom du CA que M. Malek-Asghar prie les Conseillers municipaux de faire bon accueil à ce projet de budget 2020.

*Applaudissements.*

### Préavis de la commission des finances :

M. Chappate indique que la commission des finances a approuvé ce projet de budget 2020 lors de sa séance du 21 novembre 2019 à l'unanimité des 9 membres présents.

a été approuvé par 7 autres commissions communales ont préavisé le budget 2020 à l'unanimité des 9 membres présents.

Discussion :

M. Richard indique que la fraction des Verts va soutenir ce projet de budget. Elle souhaite mettre en évidence la satisfaction d'avoir vu la ligne du développement durable augmentée ce qui permettra la mise en œuvre des propositions issues de la commission ad hoc sur le plan climatique.

M. Kummer précise que le projet du Molard et celui de la réfection du passage sous voies seront couverts en grande partie par les fonds fédéraux du projet d'agglomération 3.

M. Chappatte indique que la fraction démocrate chrétienne va soutenir à l'unanimité ce projet de budget. En effet, il est le reflet de la volonté du PDC de faire avancer la commune et de nous construire un avenir pour Versoix. Le déficit constaté dans la limite fixée et autorisée par la conjoncture particulière suite à l'acceptation par le peuple de RFFA. Le PDC restera tout particulièrement attentif à ce que la situation évolue favorablement et que la maîtrise d'un budget communal revenant dans les 4 ans à l'équilibre demeure une priorité.

M. Marquis indique que la fraction PLR a décidé de soutenir ce projet de budget. Le PLR souligne également avec une grande satisfaction que les préoccupations du Conseil municipal ait été prises en compte et intégrées dans le projet de budget. Il en veut pour preuve la ligne sur la petite enfance. Il a bon espoir que Versoix soit un exemple pour les autres communes et villes du canton avec la nouvelle source de financement qu'est le fond pour la petite enfance. Il tient à remercier la Fondation pour les travaux rapides pour la mise en œuvre des 24 places d'accueil cet automne et remercie particulièrement la Présidente du Conseil de fondation Mme Monnot-Crespi. Le PLR a par ailleurs constaté que l'ensemble des commissions a approuvé ce projet de budget à l'unanimité. Il attire l'attention des CM sur ce projet de budget qui se trouve pour la seconde fois déficitaire. Il adresse ses remerciements au Directeur de l'administration et des ressources humaines et en particulier au Service des finances et à son chef ainsi qu'à tous les collaborateurs de l'administration communale. Il adresse un merci tout particulier au grand argentier M. Malek-Asghar pour son travail durant toutes ces années pour une gestion sérieuse et optimiste dans l'intérêt de toutes les générations, actuelles et futures. Le PLR fait part de son extrême reconnaissance à M. Malek-Asghar.

M. Enhas signale que malgré le budget déficitaire, le parti socialiste votera favorablement ce projet de budget.

M. Angelo indique que la fraction votera favorablement ce projet de budget. Il remercie M. Malek-Asghar pour sa 17<sup>ème</sup> présentation.

Le budget continue à être déficitaire l'année prochaine mais également les années à venir. Il se fait échos des propos de M. Malek-Asghar : la prudence est de mise. Il espère un équilibre des comptes



M. Leiser tient à remettre en lumière 2 points spécifiques en ce qui concerne les jeunes et leurs activités :

1. Il souligne avec satisfaction l'augmentation significative du soutien aux associations sportives.
2. Il souligne l'effort sérieux produit par la Mairie en terme d'encadrement pour les apprentis en apprentissage au sein de l'administration communale.

La parole n'est plus demandée.

#### « BUDGET 2020 DE LA VILLE DE VERSOIX »

Conformément aux articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

Vu le budget administratif pour l'année 2020 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements ;

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de **Frs 40'699'415** (dont à déduire les imputations internes de **Frs 265'954**, soit net **Frs 40'433'461**) aux charges et de **Frs 38'931'061** (dont à déduire les imputations internes de **Frs 265'954**, soit net **Frs 38'665'107**) aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élève à **Frs 1'768'354** ;

Attendu que cet excédent de charges présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **Frs 1'768'354** et résultat extraordinaire de **Fr 0** ;

Attendu que l'autofinancement s'élève à **Frs 3'357'151** ;

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2020 s'élève à **45.5 centimes** ;

Attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2020 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à **100 centimes** ;

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de **Frs 9'245'000** aux dépenses et de **Frs 183'000** aux recettes, les investissements nets présumés s'élève à **Frs 9'062'000** ;

Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de **Frs 3'357'151**, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de **Frs 5'704'849** ;

Vu le préavis de la Commission des Finances du 21 novembre 2019 ;

Sur proposition du Conseil administratif ;

Le Conseil municipal

**ACCEPTÉ**

**A L'UNANIMITE (24 VOTANTS VOTE A LA MAJORITE QUALIFIEE)**

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2020 pour un montant de **Frs 40'699'415** (dont à déduire les imputations internes de **Frs 265'954**, soit net **Frs 40'433'461**) aux charges et de **Frs 38'931'061** (dont à déduire les imputations internes de **Frs 265'954**, soit net **Frs 38'665'107**) aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élève à **Frs 1'768'354**.

Cet excédent de charges total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **Frs 1'768'354** et résultat extraordinaire de **Fr 0**.

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2020 à **45.5 centimes**.
3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2020 à **100 centimes**.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2020 jusqu'à concurrence de **Frs 5'704'849** pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
5. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2020 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

#### **6. CRÉDIT DE FRs 30'000.- DESTINÉ À ACQUÉRIR UN TABLEAU « SCORE » POUR LE CENTRE SPORTIF DE VERSOIX (CSV)**

Mme Enhas présente cette demande de crédit destiné à acquérir un tableau « score » pour le Centre sportif de Versoix. Elle rappelle que d'importants travaux de rénovation concernant le terrain de football A ont eu lieu ce printemps au CSV. Le crédit d'investissement validé par le CM en mars dernier, laisse apparaître après travaux un solde positif d'environ Frs 80'000.-. Il est ainsi proposé de moderniser les infrastructures du CSV en installant un tableau « score » et de bénéficier du financement par l'entreprise qui a réalisé les travaux avec la prise en charge 1/3 du coût d'installation.

Mme Enhas remercie le CM de faire bon accueil à cette demande de crédit.

#### Préavis des Commissions :

M. Leiser indique que la Commission des sports & manifestations a préavisé favorablement à la majorité des membres présents cette demande de crédit.

M. Chappatte indique que la Commission des finances a préavisé favorablement ce projet de tableau « score » par 8 oui et 1 non.

#### Discussion

M. Angelo signale que la fraction MCG est contre cette demande de crédit. Le MCG estime qu'une telle dépense n'est ni urgente ni nécessaire. Cet argent pourrait être utilisé pour palier au problème du terrain C (manque de pare-ballons).

M. Kummer félicite le Conseil administratif d'avoir signé une nouvelle convention avec le nouveau comité du FC Versoix. Il demande comment a été accueilli ce projet de tableau « score » par le nouveau comité.

Mme Enhas confirme que le CA a rencontré le nouveau comité du FC Versoix. Le Président a informé le CA que le comité avait été enchanté de l'installation de ce nouveau tableau « score ».

A quelques jours de la tenue de la première séance de la commission ad hoc « urgence climatique », M. Lima demande s'il est prévu d'installer des panneaux photovoltaïques pour alimenter ce panneau.

Mme Enhas n'a pas cette information ce soir mais indique que ce point sera examiné.

La parole n'est plus demandée.

**« CRÉDIT DE FRs 30'000.- DESTINÉ À L'INSTALLATION D'UN PANNEAU DE SCORE SUR LE TERRAIN « A » DU CENTRE SPORTIF DE VERSOIX »**

Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu la volonté d'installer au Centre sportif de la Commune de Versoix un panneau de score sur le terrain A ;

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 2 octobre 2019, qui décrit les coûts de mise en place ainsi que les buts visés par l'installation de ce panneau ;

Vu que le Comité du FC Versoix a confirmé à la Commune son intérêt pour l'installation de ce tableau de score sur le terrain « A » du Centre sportif de Versoix ;

Vu le préavis de la Commission des Sports et Manifestations dans sa séance du 31 octobre 2019 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances dans sa séance du 21 novembre 2019 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTÉ  
PAR 19 OUI, 3 NON ET 1 ABSTENTION**

1. D'autoriser le Conseil administratif à installer un panneau de score sur le terrain « A » du Centre sportif de Versoix.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs 30'000.- destiné à installer le panneau cité au point 1 ci-dessus.
3. D'autoriser le Conseil administratif à émettre auprès des établissements de son choix des ordres de paiements à concurrence de Frs 30'000.- pour installer le panneau cité au point 1 ci-dessus.
4. De prendre note qu'un montant de Frs 10'000.- nous sera versé par la société TerraSport en guise de participation au financement de ce tableau.

5. De comptabiliser la dépense de Frs 30'000.- ainsi que la recette de Frs 10'000.- dans le compte des investissements puis de porter la dépense nette soit Frs 20'000.- à l'actif du bilan de la Commune de Versoix dans le patrimoine administratif.
6. D'amortir la dépense nette de Frs 20'000.-, au moyen de 10 annuités, qui figureront au compte de résultats sous la rubrique 34.33 dès l'année 2020.

**7. CRÉDIT DE FRs 213'000.- DESTINÉ À L'ACQUISITION DE VÉHICULES POUR LE SERVICE DE LA VOIRIE ET D'UN AGRÉGAT POUR LE SERVICE DES SPORTS ET MANIFESTATIONS**

Mme Enhas présente le message concernant le crédit de Frs 213'000.- destiné à l'acquisition de véhicules pour le service de la voirie et d'un agrégat pour les services des sports et manifestations. Mme Enhas remercie les CM de faire bon accueil à cette demande de crédit.

Préavis des Commissions :

M. Rothlisberger indique que la Commission Travaux, Voirie, Environnement et Développement Durable a préavisé cette demande de crédit favorablement à l'unanimité des membres présents.

M. Chappatte indique que la Commission des finances a préavisé favorablement cette demande de crédit à l'unanimité.

Discussion

La parole n'est pas demandée.

**« CREDIT DE FRs 213'000.- DESTINE A L'ACHAT DE VEHICULES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX, DE LA VOIRIE ET DE L'ENVIRONNEMENT ET D'UN AGREGAT POUR LE SERVICE DES SPORTS ET MANIFESTATIONS »**

Conformément aux articles 30, lettre e, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le principe d'échelonnement des achats, selon le plan annuel des investissements, concernant le remplacement ou l'acquisition de véhicules et de machines pour le Service des Travaux, de la Voirie et de l'Environnement ainsi que pour le Service des Sports et Manifestations ;

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix dans sa séance du 2 octobre 2019, qui décrit, dans les détails, les coûts relatifs à ces acquisitions ;

Vu le préavis de la Commission Travaux, Voirie, Environnement et Développement Durable, dans sa séance du 8 octobre 2019 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances dans sa séance du 21 novembre 2019 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE  
A L'UNANIMITE (23 VOTANTS)**

1. D'autoriser le Conseil administratif de la Ville de Versoix à acquérir des véhicules pour le Service des Travaux, de la Voirie et de l'Environnement et un agrégat pour le Service des Sports et Manifestations, selon le descriptif joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance 2 octobre 2019.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs 213'000.- destiné à financer les achats cités au point 1 ci-dessus.
3. D'autoriser le Conseil administratif à émettre des bons de paiements auprès des établissements de son choix, à concurrence de Frs 213'000.- dans le but de procéder aux achats cités au point 1 ci-dessus.
4. De prendre note qu'un montant de Frs 20'000.- nous sera versé par le Service Intercommunal du centre sportif des Rojalets en guise de participation au financement de cet agrégat.
5. De comptabiliser la dépense de Frs 213'000.- ainsi que la recette de Frs 20'000.- dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette de Frs 193'000.- à l'actif du bilan de la Commune de Versoix dans le patrimoine administratif.
6. D'amortir la dépense nette prévue de Frs 173'000.- liée à l'achat de véhicules pour le Service des Travaux, de la Voirie et de l'Environnement, au moyen de 8 annuités qui figureront au compte de résultats sous la rubrique 61.33 dès 2020.
7. D'amortir la dépense nette prévue de Frs 20'000.- liée à l'achat d'un agrégat pour le Service des Sports et Manifestations, au moyen de 8 annuités, qui figureront au compte de résultats sous la rubrique 34.33 dès 2020.

**8. AUTORISATION D'EMPRUNTER FRs 1'500'000.- POUR LA FONDATION BON-SEJOUR DE LA VILLE DE VERSOIX AVEC CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE DE LA COMMUNE**

Mme Enhas présente le message concernant l'autorisation d'emprunter Frs 1'500'000.- pour la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix avec cautionnement solidaire de la commune. Les CM ont pu prendre connaissance du dossier complet inséré sur extranet. Ces travaux de rénovation s'intègrent dans une démarche d'amélioration énergétique des deux bâtiments qui composent Bon-Séjour, menée conjointement avec les SIG pour l'installation de panneaux solaires sur le toit du bâtiment.

Mme Enhas remercie le CM de faire bon accueil à cette demande.

Préavis des Commissions :

M. Leiser indique que la Commission des Sports & Manifestations a préavisé favorablement à la majorité des membres présents cette demande de crédit.

M. Chappatte indique que la Commission des Finances a reçu en date du 16 novembre le Président du Conseil de Fondation ainsi que la direction de l'EMS et eu le loisir de se renseigner sur le projet et de poser toutes sortes de questions notamment en ce qui concerne son financement mais également sur la capacité

de la Fondation à inscrire des investissements dans la durée. La commission a également été informé des éléments induits parallèlement à ce projet. Cette demande a été préavisée favorablement à l'unanimité des 9 membres présents. La commission a toutefois demandé à la Fondation de rechercher d'autres sources de revenus.

#### Discussion

M. Fauchier-Magnan tient à rappeler l'adage « qui cautionne paie ! » et relève la notion de risque pris lors d'un cautionnement. Loin de lui l'idée qu'il faut se substituer au travail du Conseil de Fondation. Toutefois à partir du moment où la commune accepte de cautionner un emprunt, elle a le droit et l'obligation de regarder comment ces emprunts sont remboursés.

M. Lima revient sur un élément technique du projet et rappelle la motion présentée par le PLR pour la valorisation des toits bâtiments communaux. Cette motion avait été malheureusement votée négativement par une partie des partis. Il constate aujourd'hui que cette motion semble porter ses fruits. Il tient à remercier le CA et le PLR d'avoir une vision d'avenir pour la Ville de Versoix.

#### **« AUTORISATION D'EMPRUNTER ET CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE A CONCURRENCE DE FRs 1'500'000.- POUR LA FONDATION BON-SEJOUR DE LA VILLE DE VERSOIX »**

Vu le projet de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix de procéder à la rénovation du toit de ses deux bâtiments, d'en améliorer l'isolation et d'y installer des panneaux solaires de manière à faire des économies d'énergie, tel que décrit dans la lettre de son Président, Monsieur Serge Pellaton, adressée le 19 septembre 2019 au Conseil administratif de la Ville de Versoix ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente relatif à ces travaux de rénovation daté du 19 septembre 2019 ;

Vu la présentation et l'estimation sommaire du coût des travaux de rénovation sur les toitures de l'EMS de Bon-Séjour, établies par le bureau Philippe Calame Architectes sàrl ;

Vu la nécessité pour la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix d'emprunter la somme de Frs 1'500'000.- pour mener à bien les travaux de rénovation mentionnés ci-dessus ;

Vu l'article 14 des statuts de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix qui prévoit que ses emprunts ne sont valables qu'avec l'approbation du Conseil municipal de la Ville de Versoix ;

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres g et h, de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984 ;

Vu que le Conseil de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix, en séance du 17 septembre 2019, a voté favorablement à l'unanimité :

- L'autorisation d'effectuer ces travaux de rénovation.
- L'autorisation d'emprunter la somme de Frs 1'500'000.- en vue de financer les travaux précités.

Vu le préavis de la Commission des Finances dans sa séance du 7 novembre 2019 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE**  
**A L'UNANIMITE (24 VOTANTS VOTE A LA MAJORITE QUALIFIEE)**

1. D'autoriser la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix à emprunter un montant de Frs 1'500'000.- pour entreprendre des travaux de rénovation, selon les descriptifs mentionnés ci-dessous et joints à la présente délibération :
2. Courrier du Président de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix adressé au Conseil administratif le 19 septembre 2019.
3. Exposé des motifs relatifs à ces travaux de rénovation daté du 19 septembre 2019.
4. Présentation et estimation sommaire du coût des travaux de rénovation sur les toitures de l'EMS de Bon-Séjour, établies par le bureau Philippe Calame Architectes sàrl.
5. D'autoriser le Conseil administratif à accorder le cautionnement solidaire de la Ville de Versoix pour l'emprunt cité au point 1 ci-dessus.
6. De mentionner ce cautionnement dans les comptes de la Ville de Versoix au pied de son bilan.
7. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres à la signature des actes nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

**8. CREDIT DE FRs 325'000.- DESTINE À LA CONSTRUCTION DU PRÉAU COUVERT DE L'ÉCOLE DE BON- SEJOUR**

M Malek-Asghar présente le message relatif au crédit de Frs 325'000.- destiné à la construction du préau couvert de l'école de Bon-Séjour. Ce crédit a fait l'objet d'études approfondies par les commissions concernées. Ce projet nécessite doigté et finesse car il doit s'intégrer dans de l'ancien, dans du contemporain et doit tenir compte d'une certain nombre d'éléments techniques contraignant (prise au vent ou normes de sécurité fixée par le DIP par exemple).

M. Malek-Asghar remercie le CM de faire bon accueil à cette demande.

Préavis des Commissions :

M. Richard indique que la Commission bâtiments & gérance a eu l'occasion de poser de nombreuses questions techniques lors de la séance du 12 novembre, et a préavisé favorablement cette demande de crédit à l'unanimité des membres présents.

M. Chappatte indique que la Commission des finances a approuvé favorablement ce message à l'unanimité des 9 membres présents.

Discussion

La parole n'est pas demandée.

**« Crédit de Frs 325'000.- destiné à la reconstruction du préau couvert de l'école de Bon-Séjour »**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu la nécessité de reconstruire le préau couvert de l'école de Bon-Séjour ;

Vu le message joint à la présente qui décrit dans les détails les travaux précités, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 6 novembre 2019 ;

Vu le préavis de la Commission des Bâtiments et de la Gérance dans sa séance du 12 novembre 2019 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances dans sa séance du 21 novembre 2019 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTÉ  
A L'UNANIMITE (23 VOTANTS)**

1. De reconstruire le préau de l'école de Bon-Séjour, selon l'exposé des motifs joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 6 novembre 2019.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs 325'000.- destiné au financement de la reconstruction citée au point 1 ci-dessus.
3. D'autoriser le Conseil administratif à émettre auprès des établissements de son choix des ordres de paiements à concurrence de Frs 325'000.- pour mener à bien la reconstruction citée au point 1 ci-dessus.
4. De comptabiliser la dépense nette prévue de Frs 325'000.- dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Versoix dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense totale nette prévue, soit Frs 325'000.-, au moyen de 30 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 21.33 dès 2020.

**9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS**

**a. Nage glaciale de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Versoix**

Mme Tchamkerten rappelle l'organisation de la nage glaciale de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Versoix le 7 décembre prochain. Des marraines et parrains sont encore recherchés afin d'encourager les participants à cet événement.

**b. Hommage public à nos prix Nobel**

M. Levrat prend la parole :



*« J'aimerais inviter le Conseil Administratif à organiser une manifestation publique en l'honneur des deux prix Nobel Michel Mayor et Didier Queloz pour que la population versoisienne puisse côtoyer deux scientifiques d'exception qui ont passé une bonne partie de leur carrière à l'Observatoire de Sauverny. Didier Queloz y a obtenu son doctorat sous la direction de Michel Mayor, lui-même professeur d'astronomie à l'Uni GE.*

*Je vois deux difficultés majeures à ce projet.*

*La première est la difficulté pour ces célébrités à se rendre disponibles. Mais on peut attendre un peu et trouver une date après leur voyage à Stockholm.*

*La seconde est la foule qui risque de venir à notre manifestation et nous déborder. Le remède serait de le faire avec un tout ménages envoyé à la population demandant aux Versoisien de retirer une invitation auprès de la Mairie physiquement ou par Internet.*

*Je suis sûr que vous saurez trouver les bonnes solutions et concrétiser cette proposition.*

*Merci d'avance. »*

### **c. Remerciements**

Mme Monnot-Crespi tient à adresser ses remerciements aux CM pour leur soutien unanime et la confiance apportés aux membres du Conseil de Fondation de la petite enfance lors de la réalisation des places d'accueil supplémentaires qui permettent à quelques familles versoisienne de bénéficier à leur tour d'un moyen de garde pour leur enfant. Mme Monnot-Crespi indique avoir été personnellement très touchée de l'enthousiasme et de la motivation du CM pour que ce projet se concrétise rapidement. Un beau message pour l'avenir de la petite enfance à Versoix.

d. M. Kummer revient sur la non-préemption des parcelles dont il a été question et relève l'intérêt de pouvoir collaborer avec la CODHA. Il considère qu'il serait possible dans le cadre de ce projet d'imaginer des places pour la petite enfance.

e. Le Président tient à féliciter M. Malek-Asghar pour sa nomination au Grand Conseil.

*Applaudissements,*

### **PAROLE AU PUBLIC**

Un citoyen versoisien revient sur l'annonce d'abatages d'arbres et sa dénonciation publiée sur le compte Facebook de la Ville de Versoix. Il regrette le manque de communication claire et précise de la part de la commune et constate l'ampleur de la réaction de la population.

M. Serge Pellatton, Président du Conseil de Fondation Bon-Séjour, remercie le CA et le CM de la confiance témoignée en faveur de la Fondation. Il précise que sur le plan écologique, Bon-Séjour n'as pas attendu pour effectuer des travaux en lien avec l'écologie. Concernant l'aspect financier de la demande, M. Pellatton comprend les craintes de certains CM et confirme que les finances de Bon-Séjour sont très saines.

M. Pierre Dupanloup félicite tous les électeurs pour leur vote en faveur de l'initiative 163. Il remercie M. le Maire ainsi que l'ATCR-AIG d'avoir œuvré dans ce sens.

Le Président lève la séance à 22h10.

\* \* \* \* \*